



Transition énergétique : quand le financement existe, il ne doit pas être détourné.

Quand l'argent de la solidarité nationale est utilisé pour bloquer la transition énergétique sur l'île de Sein

Loin du continent auquel elle n'est pas connectée pour son alimentation électrique, l'île de Sein, à l'ouest de la Bretagne, se chauffe, s'éclaire, pêche et se déplace à **100% au fioul**.

Pourtant, l'île bénéficie d'une situation privilégiée en matière d'énergie : terre et mer à la fois, elle dispose des **énergies renouvelables terrestres et marines** (vent, soleil, courants et marées...), qui se complètent et s'additionnent, et grâce auxquelles elle peut envisager d'atteindre l'**autonomie énergétique**.

Participation, environnement, innovation, développement local : tout est bon dans la transition !

Débordants d'énergie et souhaitant redevenir acteurs de leur propre développement, des habitants de Sein ont monté une société locale dont ils sont actionnaires, **Île de Sein Énergies (IDSE)**. Ils souhaitent mener la transition énergétique de leur île dans toutes ses dimensions : maîtrise des consommations, pilotage de la demande et réseau énergétique intelligent, production d'énergie renouvelable éolienne, hydrolienne et solaire, stockage. Ce projet pourrait être un des éléments structurants du futur **projet territorial** pour l'île, porteur d'activité et d'emplois.

Une île non connectée, du fait de la spécificité de son contexte énergétique, est un **territoire d'expérimentation** idéal. Elle est le lieu où l'**innovation technologique et organisationnelle** peut s'exprimer sans risque pour le réseau continental tout en générant des **économies financières** significatives pour la collectivité.

Un modèle de solidarité à revoir

La Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) est payée par chaque consommateur français d'électricité sur sa facture. Elle finance notamment la péréquation des tarifs, soit l'accès de tous à l'électricité partout au même prix. Ce **mécanisme de solidarité** du continent en faveur de ses îles permet actuellement aux habitants de Sein de payer l'électricité au huitième de son coût réel de production, celle-ci étant produite avec des groupes électrogènes et du fioul importé. Aujourd'hui, l'ensemble des français **finance donc à grands frais la pollution** sur l'île...

Le coût annuel de la péréquation tarifaire pour les îles non interconnectées est en hausse constante depuis sa création. La CRE (1) estime la part affectée au fioul à **1,65 milliard d'euros pour 2014**. Cette solidarité nationale devrait être un levier pour l'autonomie énergétique des îles, et ne devrait pas rester un outil encourageant au maintien du système actuel basé sur les importations d'énergies fossiles.

Il faut libérer les énergies pour la transition !

Aujourd'hui, le projet d'Île de Sein Énergies se heurte à l'inertie du système énergétique établi et à un ensemble de contraintes administratives et légales (monopole du groupe EDF, arrêté interdisant de dépasser 30% d'énergies renouvelables (2)). La « **loi sur la transition énergétique** », actuellement en préparation et bientôt en discussion, doit être l'occasion d'introduire les moyens de réaliser ce projet.

(1) CRE : commission de régulation de l'énergie

(2) plus précisément 30 % d'énergies renouvelables variables sur le réseau en puissance active.

Pour tout renseignement : Patrick Saultier – Directeur Général d'Île de Sein Energies - 06 11 90 35 24

<http://idsenergies.fr/> - mail : p.saultier@idsenergies.fr

Pour aller plus loin :

⇒ article du Canard Enchaîné du 28 mai 2014 <http://idsenergies.fr/actualites/>

⇒ exemple de Saint Pierre et Miquelon (CP de Quadran sur le site IDSE <http://idsenergies.fr/actualites/>)

⇒ site de la CRE <http://www.cre.fr/operateurs/service-public-de-l-electricite-cspe/montant>